

**POLICE LOCALE DE**  
**SERAING-NEUPRÉ**  
**5278**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE POLICE**  
**DU 13 FÉVRIER 2017**

**Sous la présidence de M. Alain MATHOT, Bourgmestre de Seraing**  
**M. le Président ouvre la séance à 18h45**

**SÉANCE PUBLIQUE**

**Il est procédé à l'appel nominal.**

Présents : M. MATHOT, Bourgmestre de SERAING, Président,  
M. CORTIS, Bourgmestre de NEUPRÉ,  
MM. TODARO, THIEL, Mme GELDOF, MM. DECERF, SCIORTINO, ROBERT,  
Mmes DELIÈGE, KRAMMISCH, M. NAISSE, Mme ROSENBAUM, MM.  
MAYERESSE, LAMMERETZ, Mmes VALÉSIO, Mmes BUDINGER, DEFRANG-  
FIRKET, Membres, M. P.Y ROES, Secrétaire a.i.

Excusé(s) : MM. LAEREMANS, CULOT, ONKELINX et BARBIER, Membres

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense M. le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de ladite séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Il n'y a pas de correspondance.

## LE CONSEIL,

OBJET N° 1 : Premier cycle de mobilité 2017- Appel à mobilité.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel de police ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de la police structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 décembre 2005 portant modification de divers textes relatifs à la position juridique du personnel des services de police ;

Attendu qu'il y a lieu de déclarer vacants trois emplois au cadre moyen (inspecteur principal quartier, inspecteur principal intervention, inspecteur principal SLR) et cinq emplois au cadre de base (1 inspecteur de quartier, 1 inspecteur police secours) et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour chaque place ;

Vu la décision du collège de police du 1er février 2017 arrêtant l'ordre du jour du conseil de police,

## DÉCIDE

par 17 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 17 :

1. de déclarer vacants 3 emplois au cadre moyen (1 inspecteur principal quartier, 1 inspecteur principal intervention, 1 inspecteur principal SLR) et deux emplois au cadre de base (1 inspecteur de quartier, 1 inspecteur police secours) et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour chaque place ;
2. de déterminer comme suit les documents de vacances d'emploi à communiquer à la direction de la mobilité et de la gestion des carrières :

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRE

CADRE OPERATIONNEL -CADRE DE BASE

**Inspecteur de proximité**

1. Description de la fonction :

- travailler sous l'autorité du chef du commissariat de proximité ;
- effectuer d'initiative des patrouilles orientées vers la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques ;
- acter les plaintes, rédiger des devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant les enquêtes policières utiles pour finaliser les dossiers ;
- assumer la gestion du secteur assigné selon la philosophie et les principes de la police de proximité ;
- s'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies ;
- se tenir informé de ce qui se vit dans son quartier où il doit devenir la personne de référence et prendre les initiatives immédiates et utiles en vue de la résolution de problèmes posés ;
- exécuter les tâches de police administrative et judiciaire dévolues ;
- utiliser de manière efficiente du règlement général de police selon les lignes de conduite fournies dans le cadre de la gestion du secteur attribué ;
- mettre tout en œuvre pour garantir la tranquillité, la salubrité, la propreté et la sécurité dans son secteur, et ce, en parfaite synergie avec ses collègues, les autres partenaires et la population ;
- être attentif aux règles régissant le domaine de la circulation routière notamment dans le cadre du secteur attribué ;
- répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient ;
- participer à des opérations de police administrative et/ou judiciaire planifiées ;
- faire preuve d'un esprit de service ;
- participer activement aux formations plus particulièrement celles visant à la maîtrise de la violence.

Risques potentiels liés à :

- risques spécifiques (poste de sécurité) :
  - agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses ;

- stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies ;
- risques définis :
  - exposition à un agent chimique et/ou biologique ;
  - contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques ;
  - utilisation de moyen incapacitant ;
  - irritation, intoxication, infection ;
  - contraintes physiques (conditions ergonomiques) ;
  - travail sur écrans ;
  - fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues) ;
  - intempéries ;
  - inconfort, maladies ;
  - contraintes mentales et charge psychosociale ;
  - agressions entraînant un stress post-traumatique ;
  - mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes ;
  - stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique.

## 2. Profil souhaité :

### a. compétences spécifiques :

- être apte au travail sur le terrain ;
- être en possession du permis de conduire ;

### b. compétences :

- pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes ;
- comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement ;
- rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel ;
- identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif ;
- adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation ;
- situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales ;
- approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes ;
- appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes ;
- agir selon les objectifs fixés ;
- appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement ;
- prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes ;
- mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en terme d'entraide, d'écoute et d'information ;
- réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées ;
- proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers ;
- mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel.

## 3. Lieu habituel de travail :

la zone de police de SERAING-NEUPRÉ dans son entièreté.

## 4. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel  
rue de la Bouteille 65  
4100 SERAING

5. Date ultime d'introduction des candidatures : laisser à l'appréciation du DGP/DPM.

6. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le chef de corps.

7. Evaluation spécifique :

néant.

8. Compétences particulières :

néant

9. Emploi vacant à la date :

1er juillet 2017

10. Composition de la commission de sélection :

néant.

11. Tests d'aptitude :

Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou entretien en fonction du nombre de candidat.

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRE

CADRE OPERATIONNEL - CADRE DE BASE

**INSPECTEUR DE POLICE : patrouilleur**

1. Description de la fonction :

a. L'intervention :

- travailler sous l'autorité de l'Officier de Police Judiciaire de garde ;
- effectuer les interventions de police administrative et judiciaire qui lui sont confiées, selon les principes de la police de proximité ;
- lors de ces patrouilles, rechercher prioritairement les infractions au règlement général de police ainsi que celles aux règles gérant la circulation routière ;
- effectuer d'initiative des patrouilles orientées vers la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques ;
- acter les plaintes, rédiger des rapports dans le respect des instructions légales en effectuant une enquête policière pour finaliser de manière efficace les dossiers ;
- effectuer les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la capacité hypothéquée (conformément aux instructions opérationnelles) ;
- participer à des opérations de police administrative et/ou judiciaire planifiées ;
- s'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies ;
- répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient ;
- faire preuve d'un esprit de service ;
- participer activement aux formations plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence.

Risques potentiels liés à :

- risques spécifiques (poste de sécurité) :
  - agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses ;
  - stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies ;
- risques définis :
  - exposition à un agent chimique et/ou biologique ;
  - contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques ;
  - utilisation de moyen incapacitant ;
  - irritation, intoxication, infection ;
  - contraintes physiques (conditions ergonomiques) ;
  - travail sur écrans ;
  - fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues) ;
  - intempéries ;
  - inconfort, maladies ;
  - travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale ;
  - perturbation du biorythme ;
  - contraintes mentales et charge psychosociale ;
  - agressions entraînant un stress post-traumatique ;
  - mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes ;
  - stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique ;
- b. L'accueil :

- assurer l'accueil des personnes et/ou des victimes selon les principes de la police de proximité ;
- acter les plaintes et rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant une enquête policière pour finaliser de manière efficace les dossiers ;
- s'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies ;
- informer correctement les citoyens, assurer le renvoi vers le service compétent si nécessaire et après avoir analysé leurs besoins ;
- après 21 h, seuls les accueils à caractère urgent sont pris en charge (voir la note de politique générale). Dans tous les cas, une information ISLP complète est rédigée ;
- respecter les règles de procédure mises en place afin d'assurer une qualité de service ;
- faire preuve d'un esprit de service ;

#### Risques potentiels liés à :

- risques spécifiques (Poste de sécurité) :
  - agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses ;
  - stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies ;
- risques définis :
  - exposition à un agent chimique et/ou biologique ;
  - contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques ;
  - utilisation de moyen incapacitant ;
  - irritation, intoxication, infection ;
  - contraintes physiques ou conditions ergonomiques ;
  - travail sur écrans ;
  - fatigues oculaires, maux de tête ;
  - travail statistique ;
  - problèmes physiques ;
  - travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale ;
  - perturbation du biorythme ;
  - contraintes mentales et charge psychosociale ;
  - mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes ;
  - stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique.

#### 2. Profil souhaité :

##### a) compétences spécifiques :

- être apte au travail sur le terrain ;
- être en possession du permis de conduire ;

##### b) compétences :

- pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes ;
- comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement ;
- rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel ;
- identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif ;
- adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation ;
- situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales ;
- approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes ;
- appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes ;
- agir selon les objectifs fixés ;
- appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement ;
- prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes ;
- mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en terme d'entraide, d'écoute et d'information ;
- réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées ;

- proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers ;
- mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel.

3. Lieu habituel de travail :

la zone de police de SERAING-NEUPRÉ dans son entièreté.

4. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel  
rue de la Bouteille 65  
4100 SERAING

5. Date ultime d'introduction des candidatures : laisser à l'appréciation du DGP/DPM.

6. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le chef de corps.

7. Evaluation spécifique :

néant.

8. Compétences particulières :

néant.

9. Emploi vacant à la date :

1er juillet 2017.

10. Composition de la commission de sélection :

néant.

11. Tests d'aptitude :

Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou entretien en fonction du nombre de candidat.

ZP – 5278 : SERAING/NEUPRE

CADRE OPERATIONNEL - CADRE MOYEN

**Chef de service adjoint de proximité**

1. Description de la fonction :

- travailler sous l'autorité du chef du commissariat de proximité ;
- appliquer les directives du dirigeant, inhérentes au fonctionnement du commissariat ;
- assurer une mission d'encadrement fonctionnel et opérationnel ;
- assurer une mission de conseil au dirigeant du commissariat ;
- contrôler la qualité du travail pour les fonctionnalités qui lui auront été confiées ;
- assurer une mission d'information interne conformément à la politique du dirigeant du commissariat et de la police locale ;
- veiller à l'application du principe de la polyvalence nuancée ;
- assurer l'intérim du dirigeant du commissariat s'il a été désigné pour le faire ;
- assurer la gestion des dossiers judiciaires ou administratifs spécifiques (ex. : enquête, apposition des scellés, perquisition, confrontation...) dans son domaine de compétence.

2. Profil souhaité :

- situer les différents domaines d'activités de la police dans la structure globale ;
- mettre en œuvre, dans le respect des procédures, une méthode efficace pour répondre adéquatement à des situations diverses ;
- suivre son activité et proposer des réponses aux difficultés rencontrées ;
- favoriser le bon fonctionnement du groupe par des réactions adaptées et positives aux diverses situations interpersonnelles rencontrées ;
- concevoir une opinion sur un sujet simple et pouvoir la défendre par une argumentation correcte ;
- répondre adéquatement avec mesure à des situations inhabituelles ;
- proposer des actions adaptées pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers ;
- réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées ;
- adapter les actions expérimentées à la diversité des situations rencontrées ;
- être détenteur du permis de conduire B.

3. Lieu habituel de travail :

la zone de police de SERAING-NEUPRÉ dans son entièreté

4. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel  
rue de la Bouteille 65  
4100 SERAING

5. Date ultime d'introduction des candidatures : laisser à l'appréciation du DGP/DPM.

6. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le chef de corps.

7. Evaluation spécifique :

néant.

8. Compétences particulières :

néant.

9. Emploi vacant à la date :

1er juillet 2017

10. Composition de la commission de sélection :

néant.

11. Tests d'aptitude :

Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou entretien en fonction du nombre de candidat.

ZP – 5278 : SERAING/NEUPRE

CADRE OPERATIONNEL - CADRE MOYEN

**Chef de section**1. Description de la fonction :

- travaille sous l'autorité du directeur de département police-secours ;
- assure la gestion quotidienne de l'équipe qui lui est désignée ;
- veille à l'exécution qualitative des missions de police administrative et judiciaire au besoin en se rendant sur les lieux ;
- veille et participe activement au respect des règles établies dans le cadre de la gestion de l'information ;
- supervise la qualité des devoirs découlant de la mission du service dans le respect des prescrits légaux ;
- développe quotidiennement une attitude centrée sur les principes de la police de proximité et selon les objectifs stratégiques déterminés ;
- assure les comptes-rendus utiles justifiant des tâches individuelles entreprises ;
- veille à la bonne coordination des interventions et favorise le partenariat ;
- s'assure que les prestations horaires soient gérées en bon père de famille dans le respect du PJPOL ;
- répond à tout appel relatif à l'exécution du service ;
- veille à une utilisation pertinente des moyens matériels à disposition en exerçant un contrôle régulier sur ces moyens ;
- participe aux opérations de police administrative et /ou judiciaire planifiées ;
- favorise et fait preuve d'un esprit de service.

2. Profil souhaité :

- être détenteur du brevet de spotter ;
- situer les différents domaines d'activités de la police dans la structure globale ;
- mettre en œuvre, dans le respect des procédures, une méthode efficace pour répondre adéquatement à des situations diverses ;
- suivre son activité et proposer des réponses aux difficultés rencontrées ;
- favoriser le bon fonctionnement du groupe par des réactions adaptées et positives aux diverses situations interpersonnelles rencontrées ;
- concevoir une opinion sur un sujet simple et pouvoir la défendre par une argumentation correcte ;
- répondre adéquatement avec mesure à des situations inhabituelles ;
- proposer des actions adaptées pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers ;
- réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées ;
- adapter les actions expérimentées à la diversité des situations rencontrées ;
- être détenteur du permis de conduire B.

Risques potentiels liés à la fonction :

- risques spécifiques :
  - poste de sécurité ;
  - agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses ;
  - stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies ;
- risques définis :
  - exposition à un agent chimique et/ou biologique ;
  - contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques ;
  - utilisation de moyen incapacitant ;
  - irritation, intoxication, infection ;
  - contraintes physiques (conditions ergonomiques) ;
  - travail sur écrans ;

- fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues) ;
- intempéries ;
- inconfort, Maladies ;
- travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale ;
- perturbation du biorythme ;
- contraintes mentales et charge psychosociale ;
- agressions entraînant un stress post traumatique ;
- mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes ;
- stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique.

3. Lieu habituel de travail :

la zone de police de SERAING-NEUPRÉ dans son entièreté.

4. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel  
rue de la Bouteille 65  
4100 SERAING

5. Date ultime d'introduction des candidatures : laisser à l'appréciation du DGP/DPM.

6. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le chef de corps.

7. Evaluation spécifique :

néant.

8. Compétences particulières :

néant.

9. Emploi vacant à la date :

1er juillet 2017.

10. Composition de la commission de sélection :

néant.

11. Tests d'aptitude :

Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou entretien en fonction du nombre de candidat.

**INSPECTEUR PRINCIPAL DE POLICE – Chef de section**

1. Description de la fonction :

- travailler sous l'autorité du directeur de département de la "recherche locale" ;
- s'assurer de sa section de la bonne application du principe du management de la recherche ;
- vérifier et contrôle le travail effectué au sein de sa section et présente une analyse des tâches individuelles effectuées au sein de sa section ;
- suivre la consommation de sa capacité et réguler les heures prestées par ses collaborateurs dans le respect du principe d'un gestion dite bon père de famille ;
- formuler tout avis relatif au développement de toute nouvelle stratégie globale pour ce qui concerne son domaine ;
- participer aux réunions de synergie interne ;
- s'assurer du bon accomplissement des plans d'action qui lui sont confiés ;
- assurer une parfaite communication avec la hiérarchie ;
- formuler des propositions d'amélioration du service ;
- entretenir des relations privilégiées avec les partenaires extérieurs ;
- assurer une bonne circulation des informations avec les différents services tant en interne qu'en externe ;
- régler au sein de sa section des conflits internes en vue d'optimiser le bien-être de ses collaborateurs ;
- communiquer à ses collaborateurs les directives émanant des autorités et il veille à leur mise en œuvre ;
- travailler en partenariat avec ses collègues dans l'élaboration d'outils et initiatives visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité du service ;
- participer à l'évaluation de ses collaborateurs ;
- respecter et s'attacher à faire respecter la déontologie et l'éthique au sein de sa fonction ;
- préparer et mener toute audition dans le respect des procédures légales ;
- effectuer des surveillances judiciaires et constituer un réseau de sources d'information ;
- participer aux opérations judiciaires et/ou administrative planifiées et au rôle de garde ;
- être disponible dans le créneaux horaires variables ;
- participer à toute formation ou recyclage jugés utiles et nécessaires particulièrement les matières visant la maîtrise de la violence ;

- se tenir en tout état de cause informé de l'évolution des procédures judiciaires ;
- respecter le secret professionnel et ne divulgue aucune information en dehors des cycles officiels d'information administrative ou judiciaires ;
- répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veille à utiliser les possibilités statutaires à bon escient ;
- favoriser et faire preuve d'esprit de service.

L'analyse de la fonction met en avant des risques potentiels liés à :

- risques spécifiques (Poste de sécurité) :
  - agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses / morsures ;
  - stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies ;
- risques définis :
  - exposition à un agent chimique et/ou biologique ;
  - contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques ;
  - utilisation de moyen incapacitant ;
  - irritation, intoxication, infection ;
  - contraintes physiques (conditions ergonomiques) ;
  - travail sur écrans ;
  - fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues) ;
  - intempéries ;
  - inconfort, maladies ;
  - vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale ;
  - perturbation du biorythme ;
  - contraintes mentales et charge psychosociale ;
  - agressions entraînant un stress post-traumatique ;
  - mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes ;
  - stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou psychique.

2. Profil souhaité :

- être titulaire du brevet judiciaire ;
- être titulaire d'une licence en criminologie sera considéré comme un plus ;
- être fonctionnaire de contact ;
- esprit d'équipe et sens des responsabilités ;
- faire preuve d'une discrétion totale ;
- disposer d'un passé irréprochable ;
- esprit de recherche et de synthèse ;
- avoir de bonnes connaissances en procédures légales ;
- la procédure MPR ;
  - PHOOBS ;
  - mercure ;
- avoir une bonne expérience pratique dans l'intervention judiciaire ;
- intérêt pour la criminalité zonale ;
- capacité de rédiger des procès-verbaux complexes et des rapports confidentiels (MPR) ;
- disponibilité permanente (s'engager à voir sa vie privée dérangée) ;
- bonne présentation ;
- être en possession du permis de conduire ;
- ordonné et méthodique.

3. Lieu habituel de travail :

la zone de police de SERAING-NEUPRÉ dans son entièreté.

4. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel  
rue de la Bouteille 65  
4100 SERAING

5. Date ultime d'introduction des candidatures laisser à l'appréciation du DGP/DPM.

6. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le chef de corps.

7. Evaluation spécifique :

néant.

8. Compétences particulières :

néant.

9. Emploi vacant à la date :

1er juillet 2017.

10. Composition de la commission de sélection :

néant.

11. Tests d'aptitude :

Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou entretien en fonction du nombre de candidat.

**M. le Président présente le point.**

**Aucune remarque ni objection**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

OBJET N° 2 : Financement des dépenses extraordinaires de la police locale pour 2017.  
Approbation des conditions et du mode de passation du marché et arrêt de la liste des firmes à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, paragraphe 1, 1° a (le montant du marché hors T.V.A. ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, paragraphe 2 ;

Vu sa délibération du 19 décembre 2016 arrêtant le budget extraordinaire pour 2017 ;

Attendu que les travaux, fournitures et services doivent notamment être financés par emprunts dont le montant global est estimé à 305.750 € ;

Vu l'article 24 du chapitre II du règlement général de la comptabilité de la police locale (R.G.C.P.) spécifiant notamment que le conseil de police a compétence pour contracter des emprunts ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer un marché pour la conclusion d'emprunts sous forme d'un droit de tirage unique ;

Considérant le cahier des charges n° 2017-2741 relatif au marché "Financement des dépenses extraordinaires de la police locale pour 2017" établi par le service des marchés publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 19500 €, T.V.A. comprise (T.V.A. de 0 %) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que les crédits permettant cette dépense sont inscrits au budget ordinaire de 2017, aux divers articles prévus à cet effet ;

Vu la décision du collège de police du 1er février 2017 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

**DÉCIDE**

par 17 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 17 :

1. d'approuver le cahier des charges n° 2017-2741 et le montant estimé du marché "Financement des dépenses extraordinaires de la police locale pour 2017", établis par le service des marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 19.500 € T.V.A. comprise (T.V.A. de 0 %) ;
2. de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
3. de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- s.a. BNP PARIBAS FORTIS, T.V.A. BE 0403.199.702, Montagne du Parc 3 à 1000 BRUXELLES ;
- s.a. BELFIUS BANQUE, T.V.A. BE 0403.201.185, boulevard Pachéco 44 à 1000 BRUXELLES ;
- ING, Cours Saint-Michel 60 à 1040 BRUXELLES (ETTERBEEK),  
CHARGE

le collège de police :

- de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour ce marché après réception et examen des offres des firmes arrêtées ci-dessus ;
- d'imputer cette dépense sur le budget ordinaire de 2017, aux différents articles prévus à cet effet.

**M. le Président présente le point.**

**Aucune remarque ni objection**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**OBJET N° 3 :** Acquisition et placement d'un système d'enregistrement pour le local d'audition de mineurs - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des firmes à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, paragraphe 1, 1° a (le montant du marché hors T.V.A. ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général sur la comptabilité de la zone de police et plus particulièrement son article 56 ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, paragraphe 4 ;

Vu sa délibération n° 4 du 17 décembre 2012 donnant délégation au collège de police dans le cadre de l'article L1222-3, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant qu'il est nécessaire pour un bon fonctionnement des auditions de mineurs dans les locaux de la police locale de SERAING-NEUPRÉ d'acquérir un nouveau système d'enregistrement puisque l'ancien est obsolète ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisition et placement d'un système d'enregistrement pour le local d'audition de mineurs" établi par le service administratif ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 6.611,57 € hors T.V.A. ou 8.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité qui, sur base de l'article 110 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 susvisé, sera constaté sur simple facture acceptée ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achats de matériel d'équipement", et au budget ordinaire de 2017, à l'article 33000/124-06, ainsi libellé : "Prestations techniques de tiers", et sera inscrit aux articles qui seront créés à cet effet sur les exercices 2018 et suivants ;

Vu la décision du collège de police du 1er février 2017 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

**DECIDE**

par 17 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 17 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition et placement d'un système d'enregistrement pour le local d'audition de mineurs", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des

charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 6.611,57 € hors T.V.A. ou 8.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

2. de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
3. de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :
  - s.p.r.l. ALARME CONTROLE, T.V.A. BE 0444.361.651, rue Jean Jaures 176 à 4430 ANS ;
  - SONY EUROPE LIMITED (entreprise étrangère), T.V.A. BE 0452.161.045, da Vincilaan 7 D1 à 1930 ZAVENTEM ;
  - BASCOM CAMERA'S BV (entreprise étrangère), T.V.A 549924969, Zoomstede 25 à NL-3431 HK NIEUVEGEIN,

PRECISE

que ce marché sera constaté sur simple facture acceptée,

IMPUTE

1. la dépense relative à l'acquisition et au placement du système sur le budget extraordinaire de 2017 à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achats de matériel d'équipement", dont le crédit est suffisant ;
2. la dépense relative à la maintenance dudit système sur le budget ordinaire de 2017 à l'article 33000/124-06, ainsi libellé : "Prestations techniques de tiers", et aux articles qui seront créés à cet effet sur les exercices 2018 et suivants,

CHARGE

- le service des marchés publics de la rédaction du rapport d'examen des offres, après consultation du service demandeur ;
- le service administratif de l'établissement du bon de commande afférent à ce marché.

**M. le Président présente le point.**

**Aucune remarque ni objection**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**OBJET N° 4 :** Entretien et maintenance des climatiseurs de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour les années 2017, 2018 et 2019 - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, paragraphe 1, 1° a (le montant du marché hors T.V.A. ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général sur la comptabilité de la zone de police et plus particulièrement son article 56 ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, paragraphe 4 ;

Vu sa délibération n° 4 du 17 décembre 2012 donnant délégation au collège de police dans le cadre de l'article L1222-3, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que le contrat d'entretien des climatiseurs de la police locale de SERAING-NEUPRÉ a pris fin en 2015 ;

Considérant que deux marchés ont été réalisés en 2016 mais qu'aucune offre n'a été reçue ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien et de maintenance, et ce, pour une période de trois ans (2017, 2018, 2019) ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Entretien et maintenance des climatiseurs de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour les années 2017, 2018 et 2019" établi par le service administratif ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 2.479,33 € hors T.V.A. ou 3.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise (1.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise/an) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité qui, sur base de l'article 110 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 susvisé, sera constaté sur simple facture acceptée ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2017, à l'article 33000/125-06, ainsi libellé : "Prestation de tiers pour les bâtiments", et au budget ordinaire des exercices 2018 et 2019 à l'article qui sera créé à cet effet ;

Vu la décision du collège de police du 1er février 2017 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

#### DECIDE

par 17 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 17 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Entretien et maintenance des climatiseurs de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour les années 2017, 2018 et 2019", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 2.479,33 € hors T.V.A. ou 3.000,00 €, T.V.A. de 21% comprise ;
2. de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
3. de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :
  - s.a. SENEC OU SENERCOM OU COMFORT MULTI SERVICES, T.V.A. BE 0422.672.748, chaussée de Ruisbroek 85 à 1190 BRUXELLES (FORET) ;
  - s.p.r.l. HONAY MICHEL, T.V.A. BE 0870.186.010, rue de la Halette 80 à 4101 SERAING (JEMEPPE) ;
  - s.p.r.l. PALUMBO, T.V.A. BE 0416.651.523, rue Mozart 43 à 4100 SERAING (BONCELLES) ;
  - s.p.r.l. GENERAL FROID, T.V.A. BE 0427.338.151, rue des Cahottes 110 à 4400 AWIRS,

#### PRECISE

que ce marché sera constaté sur simple facture acceptée,

#### IMPUTE

cette dépense sur le budget ordinaire de 2017 à l'article 33000/125-06, ainsi libellé : "Prestations de tiers pour les bâtiment", dont le crédit est suffisant, ainsi que sur le budget ordinaire des années 2018 et 2019, à l'article qui sera créé à cet effet,

#### CHARGE

- le service des marchés publics de la rédaction du rapport d'examen des offres, après consultation du service demandeur ;
- le service administratif de l'établissement du bon de commande afférent à ce marché.

**M. le Président présente le point.**

**Aucune remarque ni objection**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

***La séance publique est levée***